



Association des Groupes
de Ressources Techniques
du Québec

Mémoire présenté à la Commission de
l'aménagement du territoire dans le cadre de
consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de loi n° 27
Loi sur l'économie sociale

ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC

agrtq@agrtq.qc.ca

514.849.8547

MAI 2013

Contenu

PRÉSENTATION DE L'AGRTQ ET DE SES MEMBRES	1
LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES 2	
Des lieux adaptés pour les familles	2
Vieillir actif et en santé	2
Une réponse à des besoins particuliers en logement.....	2
Des retombées économiques et des emplois	2
L'intervention en habitation communautaire : un levier économique	2
Des retombées importantes en emploi.....	3
Des retours pour les gouvernements	3
Développement des secteurs de production liés à la construction	3
Des emplois liés à la gestion des habitations communautaires.....	3
Les Groupes de ressources techniques : des intervenants majeurs dans le secteur de l'économie sociale au Québec	3
NOS COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI.....	3
Les interlocuteurs privilégiés	4
Table des partenaires en économie sociale.....	4
Le financement des entreprises d'économie sociale.....	4
Recommandations du Chantier de l'économie sociale.....	4
CONCLUSION.....	5
ANNEXE A – LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
RECOMMANDATION #1	6
RECOMMANDATION #2	6
RECOMMANDATION #3	6
RECOMMANDATION #4	6
RECOMMANDATION #5	6
RECOMMANDATION #6	6
RECOMMANDATION #7	6
RECOMMANDATION #8	6
RECOMMANDATION #9	6
RECOMMANDATION #10	7
ANNEXE B – LISTE DES MEMBRES DE L'AGRTQ.....	8

L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) est heureuse de participer à la consultation de la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre de consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale. Elle demeure disponible pour tout complément d'information.

PRÉSENTATION DE L'AGRTQ ET DE SES MEMBRES

L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) agit pour le développement et la pérennité du logement communautaire. Depuis 24 ans, elle travaille à la promotion, à l'essor et à la consolidation de ce type d'habitat pour répondre aux besoins des citoyens à revenus faibles et modestes.

Sa mission consiste à réunir les organisations d'économie sociale expertes en immobilier communautaire en un réseau organisé et à mettre cette expertise à contribution pour l'obtention, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques qui soutiennent la réalisation de projets associatifs en habitation. L'ensemble de ces projets constitue un parc immobilier accessible, de qualité et d'occupation sécuritaire sur tout le territoire québécois.

Pour mener à bien cette mission, l'Association collabore avec différents partenaires communautaires et de l'économie sociale, institutionnels, publics et privés. Cette concertation essentielle à son succès repose sur les valeurs fondatrices de l'AGRTQ : la coopération, l'entraide et la solidarité.

L'Association forme en 2013 un réseau de 24 groupes de ressources techniques (GRT), à l'œuvre dans toutes les régions du Québec.

Les GRT sont des organismes à but non lucratif qui accompagnent les associations personnifiées et les coopératives dans toutes les étapes de la conception et de la réalisation de projets immobiliers communautaires destinés aux ménages à faible et modeste revenus.

Les GRT sont des entreprises d'économie sociale qui visent un rendement à la communauté et aux organismes sans but lucratif qu'ils accompagnent. Ils ont une gouvernance démocratique et accordent la primauté aux personnes sur le capital. Ils contribuent à la création d'une richesse collective en érigeant un parc de logements de qualité et abordables sur l'ensemble du territoire québécois.

Par leurs assemblées générales, les GRT regroupent quelque 700 bénévoles et organismes du milieu. Ils procurent du travail à près de 200 personnes. Ils ont une autonomie de gestion par rapport aux instances publiques et permettent aux collectivités de participer à leur développement.

L'approche des GRT s'inscrit dans le mouvement du développement durable tel que défini dans la Loi québécoise¹ : « *le développement durable* » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable

¹ Loi sur le développement durable (chapitre d-8.1.1)

s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.»

LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Des lieux adaptés pour les familles

Depuis plusieurs années, il y a pénurie de logements de plus de deux chambres à coucher. Les taux d'inoccupation se maintiennent sous les 3 %, taux d'équilibre reconnu. Les loyers moyens sont aussi en hausse : entre 2001 et 2011, on observe une augmentation de 22, 4 % pour les logements de deux chambres à coucher au Québec².

L'habitation communautaire joue un rôle de premier plan pour répondre aux besoins des familles à faibles ou modestes revenus. Depuis 1997, les groupes de ressources techniques du Québec ont réalisé plus de 10 155 logements destinés principalement aux familles avec les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec. Ces logements sont répartis dans 343 immeubles érigés dans 70 municipalités.³

Vieillir actif et en santé

Les habitations communautaires destinées aux aînés à revenus faibles ou modestes sont conçues autour d'un principe commun : créer des milieux de vie qui favorisent le maintien de l'autonomie et la santé, le plus longtemps possible. Depuis 1997, les groupes de ressources techniques ont réalisé 182 habitations communautaires pour aînés dans 116 municipalités du Québec à l'aide des programmes québécois de développement. C'est un parc de 5 800 logements.⁴

Une réponse à des besoins particuliers en logement

AccèsLogis Québec comporte un volet qui permet de répondre à des ménages qui ont des besoins particuliers de soutien en logement. L'itinérance compte parmi les problématiques sociales majeures ciblées dans les dernières années. L'habitation communautaire avec services constitue une pièce maîtresse pour soutenir l'éventail des interventions requises auprès des personnes itinérantes ou à risque. La stabilité résidentielle est d'ailleurs une des cinq priorités du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Depuis 1997, les GRT ont réalisé 3 212 logements pour des ménages ayant besoin de soutien, répartis dans 199 immeubles.

Des retombées économiques et des emplois

L'intervention gouvernementale en logement communautaire génère des impacts économiques importants, que ce soit au moment de la construction ou en cours d'opération. Ces impacts bénéficient à toutes les régions du Québec.

L'intervention en habitation communautaire : un levier économique

Selon la Société d'habitation du Québec, chaque dollar de ses programmes de subvention représente 2,22 \$ en investissement, ceci uniquement dans le secteur de la construction⁵.

² Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif – Faits saillants – Québec*, automne 2011.

³ Association des groupes de ressources techniques du Québec, *Relevé des projets des membres*, septembre 2012.

⁴ Id.

⁵ Société d'habitation du Québec, *Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec*, Rapport final, septembre 2011, p. 18.

Des retombées importantes en emploi

Pour l'année 2010-2011, 10 % des heures travaillées dans la construction seraient en lien avec les programmes gouvernementaux en habitation. Cela représente 7 300 emplois directs et indirects⁶.

Des retours pour les gouvernements

Sur la base d'un investissement gouvernemental de 607 M\$ dans les programmes d'habitation, on estime à 257 M\$ le retour vers les gouvernements provincial et fédéral en taxes à la consommation, impôts sur le revenu et autres cotisations⁷.

Développement des secteurs de production liés à la construction

62 % des investissements gouvernementaux liés au développement de logements sont affectés aux biens et services produits au Québec⁸. C'est un apport favorable à de nombreux secteurs de l'économie québécoise : la foresterie, l'industrie du bois, l'industrie du béton, les produits métalliques et plastiques, les éléments architecturaux et ornementaux, les services professionnels en architecture, en ingénierie, en environnement, etc.

Des emplois liés à la gestion des habitations communautaires

L'habitation communautaire contribue à la création d'emplois liés à l'offre de services dans certains immeubles, notamment dans les habitations destinées aux aînés. Dans plusieurs cas, ces emplois permettent le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.

Les Groupes de ressources techniques : des intervenants majeurs dans le secteur de l'économie sociale au Québec

Depuis 40 ans, les GRT ont contribué à la construction d'un important parc locatif de qualité sous le contrôle démocratique des communautés et des résidents. Leurs interventions, d'abord orientées vers la satisfaction de besoins sociaux et des personnes, a généré des impacts économiques structurants sur l'occupation et la revitalisation du territoire québécois. À l'aube de l'adoption d'un projet de loi qui reconnaît l'approche entrepreneuriale qui les caractérise, ils sont fiers du chemin parcouru et souhaitent poursuivre leur contribution active à l'essor de leur secteur en économie sociale.

NOS COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI

Nous voulons tout d'abord saluer la volonté du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire de reconnaître, de promouvoir et de soutenir les entreprises d'économie sociale dans un cadre légal structurant.

Notre mémoire porte sur les 3 éléments spécifiques suivants : les interlocuteurs privilégiés ; la composition de la Table des partenaires en économie sociale ; le financement des entreprises d'économie sociale.

⁶ Id., p. 16.

⁷ Id., pp. 18-19.

⁸ Id., p. 16.

Les interlocuteurs privilégiés

L'Association a été un acteur de premier plan dans la définition des politiques publiques qui soutiennent le développement de l'habitation communautaire au Québec. Depuis 40 ans, les GRT et leur Association ont entretenu des liens étroits avec la Société d'habitation du Québec pour développer un bien collectif qu'est le parc de logements communautaires. L'AGRTQ et la SHQ ont adopté au fil des ans un mode de travail partenarial axé sur le transfert des savoirs et des expertises afin de moduler les politiques publiques en fonction des besoins de logements abordables des ménages québécois observés par les GRT dans les différents milieux. Nous avons officialisé cette collaboration de longue date dans une entente signée en 2007 et comptons poursuivre le développement et la consolidation de ce processus de co-production de politiques publiques adaptées aux différentes réalités des milieux, efficaces et qui suscite l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs publics, privés, institutionnels, communautaires et d'économie sociale.

Nous croyons donc essentiel que la Loi sur l'économie sociale reconnaisse les réseaux sectoriels comme l'Association des GRT du Québec, dans leur domaine de compétence, comme principal interlocuteur du ministère concerné. Dans notre cas, il s'agit de la Société d'habitation du Québec, reconnue dans le projet de loi comme un élément de l'Administration.

Table des partenaires en économie sociale

L'immobilier communautaire est un pilier important du secteur de l'économie sociale au Québec. Les activités des GRT et de la SHQ génèrent des impacts socio-économiques incontournables. S'il nous apparaît essentiel que notre réseau soit reconnu comme interlocuteur privilégié par la Loi-cadre en économie sociale, dans le créneau du développement de l'habitation communautaire, il nous semble tout aussi essentiel d'être présent à la Table des partenaires en économie sociale. La présence des réseaux sectoriels à cette table permettra selon nous de maximiser l'efficacité des maillages entre l'État et les acteurs de l'économie solidaire.

Le financement des entreprises d'économie sociale

Le projet de loi reconnaît le secteur de l'économie sociale et a, entre autres, pour objet de soutenir son développement. Les groupes de ressources techniques font face aux mêmes défis qu'un bon lot de PME québécoises : réussir à attirer, former et retenir une relève. Notre domaine d'intervention est complexe ; notre main-d'œuvre se doit d'être hautement qualifiée et motivée. La croissance financière de nos organisations est tributaire de la primauté du rendement social sur le rendement économique ; de la capacité de payer limitée des organisations que nous accompagnons. Une part de notre travail relève de la promotion de la formule communautaire en habitation et de l'animation des milieux. Il ne peut s'autofinancer de la même manière que nos services de développement et de réalisation de projets. À cet égard, nous souhaitons que le projet de loi reconnaisse la nécessité d'apporter un soutien financier de base aux entreprises d'économie sociale à un niveau adéquat qui permette leur consolidation et leur durabilité.

Recommandations du Chantier de l'économie sociale

L'Association est membre du Chantier de l'économie sociale et souhaite réitérer certaines des recommandations incluses dans le mémoire que le Chantier a présenté à la Commission de l'aménagement du territoire. Il s'agit des recommandations portant les numéros 4 à 10 de notre annexe A.

CONCLUSION

Le projet de Loi sur l'économie sociale représente une avancée pour le Québec, une opportunité structurante pour notre secteur et nous en sommes ravis. Il ouvre la voie à une société plus juste et solidaire, des objectifs que nous poursuivons depuis 40 ans. Nous remercions les membres de la Commission de l'aménagement du territoire et demeurons disponibles pour tout complément d'information.

AGRTQ
27 mai 2013

ANNEXE A – LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION #1

Nous croyons essentiel que la Loi sur l'économie sociale reconnaisse les réseaux sectoriels comme l'Association des groupes de ressources techniques du Québec, dans leur domaine de compétence, comme principal interlocuteur du ministère concerné, dans notre cas, la Société d'habitation du Québec, reconnue par ailleurs dans le projet de loi comme un élément de l'Administration.

RECOMMANDATION #2

Il nous semble indispensable que la Table des partenaires en économie sociale accueille les réseaux sectoriels tels que l'Association des GRT du Québec afin de maximiser l'efficacité des maillages entre l'État et les acteurs de l'économie solidaire.

RECOMMANDATION #3

Nous souhaitons que le projet de loi reconnaisse la nécessité d'apporter un soutien financier de base aux entreprises d'économie sociale, à un niveau adéquat qui permette leur consolidation et leur durabilité.

RECOMMANDATION #4

Que soit maintenue la définition de l'économie sociale formulée dans le projet de loi-cadre qui s'appuie sur une approche inclusive de l'économie sociale et qui reconnaisse la contribution de l'ensemble des formes d'entreprises collectives dans le cadre d'une économie plurielle.

RECOMMANDATION #5

Que le MAMROT, comme ministère responsable de la coordination gouvernementale en matière d'économie sociale, dispose des ressources et de l'autorité nécessaires pour exercer pleinement ce rôle de coordination et que des mécanismes de reddition de compte soient rattachés à ce rôle.

RECOMMANDATION #6

D'ajouter à l'article 6 de la loi sur l'économie sociale que le ministre a également pour mission d'accompagner le gouvernement dans les changements de lois, politiques et réglementation afin de s'assurer de la reconnaissance de l'économie sociale.

RECOMMANDATION #7

De concrétiser l'engagement pour l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) de doter le secteur de l'économie sociale d'un portrait statistique en fixant une obligation de résultat avec un échéancier.

RECOMMANDATION #8

Que la loi sur l'économie sociale prévoit l'obligation d'un plan de promotion et de visibilité dont le mandat serait confié à la Table des partenaires.

RECOMMANDATION #9

De favoriser l'introduction de l'économie sociale dans les programmes du ministère de l'Éducation.

RECOMMANDATION #10

D'adopter dans les plus brefs délais une nouvelle loi sur les associations permettant de confirmer le caractère démocratique, collectif, inaliénable et non lucratif des entreprises associatives.

ANNEXE B – LISTE DES MEMBRES DE L'AGRTQ

ACTION HABITATION DE QUÉBEC INC.

ATELIER HABITATION MONTRÉAL

BÂTIR SON QUARTIER • MONTRÉAL

CITÉ DES BÂTISSEURS • BAIE-COMEAU

ENTRAIDE HABITAT ESTRIE • SHERBROOKE

GROUPE ALTERNATIVE LOGEMENT DE ST-JEAN • ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

GROUPE CDH • MONTRÉAL

GROUPE D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS POPULAIRES DE LANAUDIÈRE • JOLIETTE

GROUPE D'ANIMATION POPULAIRE EN HABITATION DE ST-HYACINTHE

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES BRICH INC. • SAGUENAY

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-UNGAVA • VAL D'OR

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU SUD-OUEST • SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE LA RÉGION DE SOREL-TRACY

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES HABITATION LÉVY • LÉVIS

GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS GASPÉSIE/ILES-DE-LA-MADELEINE • MARIA
- GASPÉ

GROUPE RESSOURCE HABITATION BEAUCE-AMIANTE • THETFORD-MINES

GRT DES DEUX RIVES • DRUMMONDVILLE

HABITATION POPULAIRE DE LA CÔTE DU SUD • MONTMAGNY

HABITATION POPULAIRE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN • SAGUENAY

HABITATIONS POPULAIRES DE L'EST • RIMOUSKI

LOGE-ACTION OUTAOUAIS • GATINEAU

RÉSEAU 2000+ : GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES • LAVAL

ROMEL • MONTRÉAL

SOSACO • QUÉBEC